



Numéro 12 – Juillet 2021

Sommaire : 3^{ème} referendum, le 12 décembre – Non à la criminalisation des militants indépendantistes – La grève dans la commune de Voh – Edito de *La voix de Kanaky* – Communiqué USTKE (40 ans) – Déclaration du président de l'UC – **Procuration pour le referendum** (voir les dernières pages)

3^{ème} referendum : 12 décembre

Satisfaisant les partisans de la Nouvelle-Calédonie française, le gouvernement Macron/Castex a imposé la date du 12 décembre 2021 pour le troisième referendum. Opposés à cette précipitation provoquée par la montée du « oui à l'indépendance » entre le premier referendum de 2018 et le deuxième de 2020, les mouvements Kanak étaient favorables à fin 2022 (après l'élection présidentielle en France).

Le texte gouvernemental prévoit trois dates :

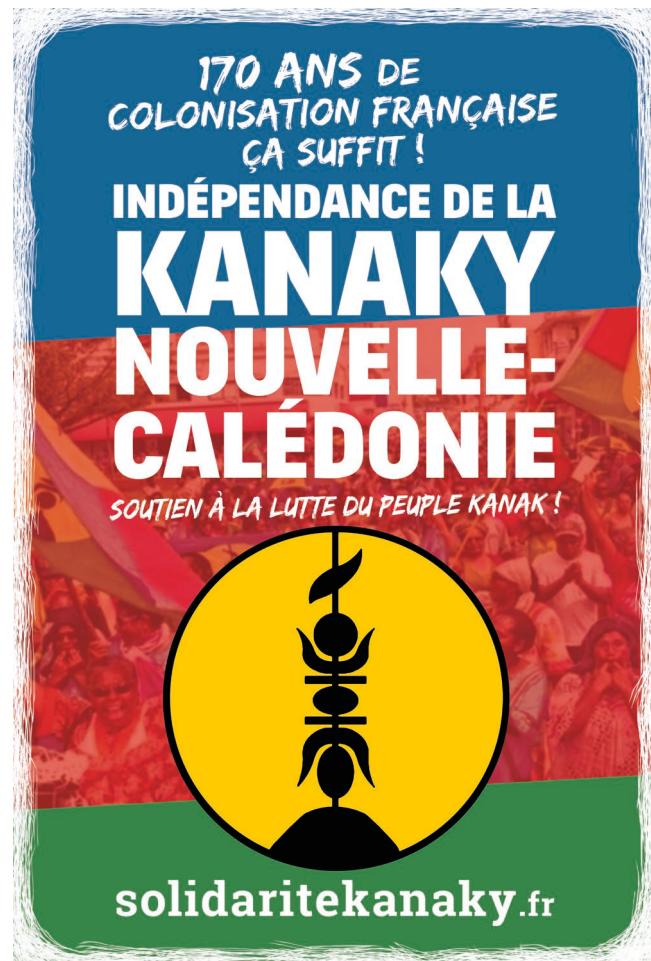
- « *L'organisation, le 12 décembre 2021, de la troisième et dernière consultation prévue par l'accord de Nouméa, la fixation de cette date relevant de la compétence exclusive de l'Etat* ;
- *La mise en œuvre de la période de discussion et de stabilité à partir du 13 décembre 2021* ;
- *L'organisation, avant le 30 juin 2023, du référendum de projet pour l'approbation des nouvelles institutions calédoniennes.* »

Le gouvernement français a rédigé un document intitulé *Discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie – Les conséquences du « oui » et du « non »*, disponible [ici](#).

En annexe, nous reproduisons la **déclaration faite par le président de l'UC** lors de la rencontre avec le Premier ministre. L'UC était la seule délégation indépendantiste présente aux rencontres organisées, du 26 mai au 1^{er} juin à Paris, par le gouvernement français. Les autres composantes avaient refusé l'invitation (UNI, Palika) ou n'étaient pas invitées (DUS, PT).

Le 16 juin, une délégation du collectif Solidarité Kanaky a rencontré Mickael Forest, vice-président de l'UC, chargé des relations internationales du FLNKS et membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le 23 juin, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est prononcé pour la date du 12 décembre 2021 : le groupe de l'Union nationale pour l'indépendance (UNI-FLNKS) a voté contre, ainsi que l'élue du Parti travailliste (PT) et celui de la Dynamik unitaire sud (DUS) ; l'Union calédonienne (UC-FLNKS) s'est abstenu ; l'Eveil océanien a voté pour ainsi que les groupes Avenir en confiance et Calédonie ensemble.



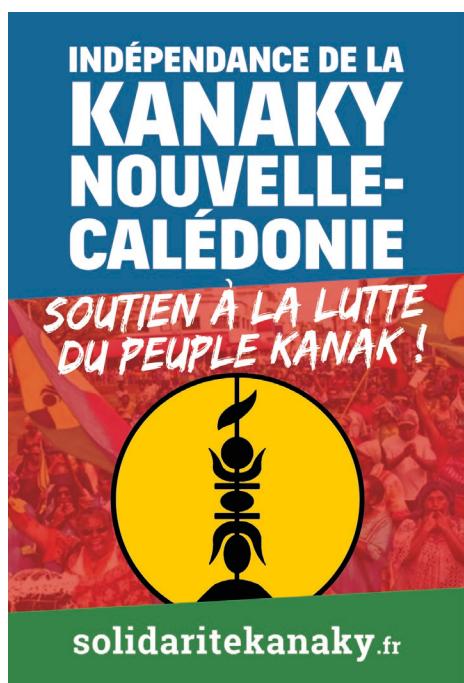
Affiches et autocollants à commander : contact@solidaritekanaky.fr

Le Mouvement des jeunes Kanak en France (MJKF) a d'ores et déjà arrêté quatre dates de mobilisations parisiennes ; d'autres initiatives auront lieu ailleurs en France.



Le 8 juillet, **Louis Mapou (UNI-FLNKS)** a été élu **président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie**. L'exécutif compte 11 membres : 3 pour le groupe UC-FLNKS et Nationalistes et l'Éveil océanien, 3 UNI, 4 Avenir en confiance et 1 Calédonie ensemble.

Non à criminalisation des militants indépendantistes



Au début du mois de mai, une dizaine de membres de l'USUP (Usine du sud-usine pays) ont été placés en garde à vue par le parquet de Nouméa puis inculpés, avec pour accusation principale « association de malfaiteurs ».

Que reproche-t-on à ces militants de longue date de la cause environnementale et de l'émancipation du pays ? D'avoir mobilisé en décembre dernier les habitant·es du Sud (mais aussi de toute la Kanaky), contre la prédatation financière à la suite de la cession par la multinationale brésilienne Vale de son usine à Goro.

Nous protestons énergiquement contre cette répression d'État, dans un pays aux portes de l'indépendance.

Cette justice rendu « *au nom du peuple français* » à Nouméa ne fait que de jeter de l'huile sur le feu, sur un conflit qui avait fait l'objet d'un accord politique en février dernier avec toutes les parties concernées.

Autocollants à commander : contact@solidaritekanaky.fr

Nous appelons toutes les associations, partis, syndicats épris de vrai justice et de liberté, à se mobiliser **contre la criminalisation des militants et pour l'abandon des poursuites judiciaires** à l'encontre de ceux qui n'ont fait que défendre leur terre.

A propos de cette lutte, voir notre précédent bulletin et aussi cet article sur [le site de l'USTKE](#).

La grève dans la commune de Voh

L'USTKE a mis un terme à sa grève dans la commune de Voh mais le conflit se poursuit pour régler deux points discordants. La section STKE de la mairie de Voh a déposé un préavis de grève illimité dès le 20 décembre 2020, puis il a été repris le 28 avril. Un **protocole de fin de grève** a été signé le mercredi 7 juillet, mais il reste **deux points d'achoppement** à négocier en interne, à savoir **l'annulation des sanctions disciplinaires et l'indemnisation des jours de grève**.

Trois questions à André Elia, secrétaire général de la fédération de la Fonction publique USTKE [[Site USTKE](#)]

Quelles sont les principales raisons du mouvement de grève initié dès le 28 avril ? Et dont le piquet s'est installé depuis cette date et il s'est même renforcé.

André Elia : Les principales raisons de cette grève résident sur un cahier de revendications déposé auprès du secrétaire général de la mairie de Voh le 18 décembre 2020 dont voici les sept points : 1/Reclassement et régulation de la qualification des ouvriers municipaux conformément aux dispositions de la CCSP et du code du travail.

2/Organisation du travail des ouvriers : mis en place d'un organigramme.

3/Annulation de toutes les mesures disciplinaires discriminatoires depuis la mise en place de la section syndicale.

4/La gestion RH irrespectueux des droits encadrant les salarié·es : changement de poste sans modification du contrat , etc.

5/Condition de travail : caution des salarié·s pour utilisation du matériel, usage des véhicules personnels pour des missions professionnelles, etc.

6/Départ de deux prestataires extérieurs.

7/Arrêt des contrats des patentés.

Des négociations ont eu lieu ces dernières semaines. Elles ont été âpres entre vous, les négociateurs USTKE et le maire de Voh, dénommé Joël Boatate-Kolekole ? Sur quoi avez-vous buté et en quoi cela a été difficile de mener des négociations ?

André Elia : Il faut rappeler que le maire n'a jamais voulu rencontrer la section STKE-Commune de Voh, ni le bureau de la fédération, et ça, malgré la transmission des courriers de préavis de grève. Or, selon le code du travail, il disposait de 5 jours pour convier la section ou le secrétaire général de la fédération afin d'entamer des discussions et essayer de trouver un compromis. Au lieu de cela, il est resté insensible aux préavis. Pour répondre à une partie du cahier de revendications, le maire a envoyé un courrier à l'ensemble du personnel et non à la section STKE. C'est carrément un manque de respect de sa part. La première réunion a pu se faire le 20 mai, au siège de l'USTKE grâce à l'intervention de notre président, seule personne que le maire a voulu rencontrer.

Qu'est-ce que vous avez négocié pour mettre fin à cette grève ?

André Elia : les dernières négociations ont été très difficiles, car le maire a fait comprendre que le projet de protocole qu'il a proposé ne sera pas négocié. Il est resté figer sur ses propositions, autrement les deux points sur les sanctions disciplinaires ainsi que les jours de grève ne seront pas négociés, il a campé sur sa position c'est à dire que chacun devra assumer ses responsabilités. En conclusion : les sanctions disciplinaires suivront son cours et les jours de grève seront prélevés en totalité sur les salaires des grévistes. Le Bureau confédéral représenté par Mélanie Atapo, 1ère vice-présidente en charge des conflits, Fidel Malalua, le 4ème vice-président et Gilles Nahiet, membre du BC représentant le Nord, a soutenu le bureau fédéral pour cette énième négociation. Et le protocole de fin de grève a été signé pour permettre de lever le piquet de grève mais pour autant le conflit reste en vigueur par rapport aux deux points d'achoppement précités. Je voudrais adresser mes sincères remerciements au président, aux camarades Mélanie, Fidel et Gilles pour leur investissement, et pour nous permettre de sortir de ce conflit qui n'a ni queue, ni tête. C'est une victoire à demi-teinte mais une victoire collective de l'USTKE. Merci à tous, vive l'USTKE et vive le combat syndical.

LA VOIX DE



Kanaky

JUILLET-AOUT 2021 • N°26 • 100 F.CFP
Email : lavoixdokanaky@gmail.com - ISSN 26066329

TRANSITION POUR KANAKY, DANS L'UNITÉ !



ÉDITORIAL

La constitution du premier gouvernement à majorité indépendantiste de notre Histoire, et le document de l'Etat, « Conséquences du OUI et du NON », constituent pour nous des avancées positives vers l'indépendance.

Ainsi un mensonge de plus des ‘autonomistes’ (terme utilisé à Paris !) est mis au grand jour, dans une liste hélas déjà bien longue : le soir d'un « OUI » ne sera pas le grand saut dans le vide qu'ils disaient craindre (tout en le favorisant), mais sera le début d'une transition organisée.

ÉDITORIAL

La constitution du premier gouvernement à majorité indépendantiste de notre Histoire, et le document de l'Etat, « Conséquences du OUI et du NON », constituent pour nous des avancées positives vers l'indépendance.

La droite locale ne voulait absolument pas de ce document, et elle en a combattu farouchement la parution dès 2018, craignant qu'il serve à préparer l'indépendance, ce qui était pourtant la moindre des choses.

Nous y voilà donc, et nos chances d'y accéder positivement et intelligemment en sont renforcées.

Ainsi un mensonge de plus des ‘autonomistes’ (terme utilisé à Paris !) est mis au grand jour, dans une liste hélas déjà bien longue : le soir d'un « OUI » ne sera pas le grand saut dans le vide qu'ils disaient craindre (tout en le favorisant), mais sera le début d'une transition organisée.

Bien sûr, l'État Français et son ministre néocolonialiste l'ont rédigé à reculons, obligés par l'Accord De Nouméa, obligés par l'ONU. Alors, mauvais joueurs, ils s'escriment à chercher des « ombres » à la pleine souveraineté et à s'aveugler de ses « lumières » !

(suite page 2)

DANS CE NUMÉRO

Editorial 1-2

POLITIQUE

les messages du NON 2-3
les espoirs du OUI 2-3

L'Accord de Nouméa prépare au OUI 4

ÉLECTIONS

Devenir électeur, encore possible ! 5

COMMUNICATION

Médias et démocratie 6

COURRIER DES LECTEURS

SOCIAL
Le OUI C'est La Ruine 7

ÉDITORIAL

(suite de l'éditorial)

Qu'à cela ne tienne, nous les voyons, nous, ces lumières, et nous en convaincrons les hésitants !

Le texte de l'État a une grosse part de *bluff*, une bonne dose de *néocolonialisme*, et pas mal de *peaux de banane*, mais ses atouts pour nous transpirent pourtant à l'évidence (cf p2-3) :

- OUI, il y aura nécessairement une transition, et si le *bluff* Étatique est de l'annoncer très courte, nous savons qu'elle sera fatallement allongée, sous peine d'un risque pour la France de voir le pays souverain aller voir ailleurs.
- OUI la France va faire l'impossible pour garder des liens étroits voire *néocolonialistes* avec le pays souverain, et nous savons que la difficulté ne sera pas de gagner sa collaboration, mais de faire en sorte qu'elle ne soit pas envahissante.
- OUI, les Calédoniens qui le voudront pourront garder la nationalité française, malgré les insinuations *peau de banane* du ministre, et OUI encore les cousins et amis Océaniens ou autres pourront venir et circuler sans visa.
- OUI la Calédonie a de gros moyens financiers et de développement qu'il nous faudra parfois aller chercher aux forceps, pour plus de justice et d'égalité. Et nous devrons aussi tourner quelques robinets de retours vers la France, et travailler davantage avec nos voisins, petits et grands.
- Et OUI, nous gageons que les perspectives effrayantes du « non » pousseront aussi à voter « OUI » bien des hésitants : arrêt de la citoyenneté et de l'emploi local (déjà maltraités !), vote massif des résidents, immigration sans frein, volonté de partition, longue période d'incertitude sur un nouveau statut impossible à construire (même la droite s'y déchire !), puis nouveau référendum nous opposant encore sûrement pour ce statut. Un avenir bien sombre, dans une France qui sombre...

Alors, ne croyez donc pas les *dépendantistes* acculés qui claironnent à la sortie de Matignon que les Océaniens ne pourront plus voir leurs familles au pays (Aouh) !

Ne croyez pas M. Metzdorf qui sort de son chapeau une dévaluation énorme d'une monnaie qui n'existe pas !

Ne croyez pas Mme Backès qui n'a pas lu l'Accord de Nouméa et nous fait honte à l'ONU, n'y représentant qu'elle, et y certifiant que le terme « victimes de l'histoire » est dans l'ADN, ce qui est faux.

Ne croyez plus M. Frogier qui, signataire de cet ADN, affirmait sur NC1^{ère} que ce n'était pas un accord de décolonisation, quand bien même cela y est écrit. (préambule point 4 : « la décolonisation est le moyen ... »)

Ne croyez pas M. Brégagnier qui prône une « différenciation » provinciale interdite par l'ADN.

Dans les jours et mois qui viennent, tous les indépendantistes devront s'unir !

Nous saluons la mise en place du gouvernement, enfin indépendantiste, qui permet tous les espoirs.

Notre seul programme à nous tous citoyens sera notre but commun de souveraineté sur notre pays, enfin à portée de vote, après le 12 décembre ! Les 71 533 votants OUI de 2020 (et +) pourront s'organiser, avec les partis et hors partis, pour convaincre leurs voisins, transporter des votants, distribuer ou partager des documents, écrire poliment nos arguments sur les réseaux, participer ou organiser des réunions et meetings, montrer le visage positif de notre émancipation.

Voilà notre pari sur l'intelligence ! Il y aura des pièges, des tentatives de nous diviser : soyons imperturbables, et nous allons gagner enfin notre souveraineté !

Soutien à la lutte du peuple Kanak

L'ETAT N'EST PAS UN ARBITRE...
C'EST UN ACTEUR !

**LA FRANCE DOIT
DÉCOLONISER
LA NOUVELLE-CALÉDONIE !**

solidaritekanaky.fr



Soutien à la lutte du peuple Kanak

**COLONISÉS DEPUIS PRÈS DE 170 ANS,
SANS CESSE DOMINÉS CHEZ EUX...**

**LES KANAK ONT DROIT
À LEUR PLEINE
SOUVERAINETÉ !**

solidaritekanaky.fr



Dans le cadre de la Semaine anticoloniale et antiraciste, dimanche 14 novembre, à Paris (CICP) rencontre sur le thème « Décolonisons », avec notamment interventions en visio de camarades de Kanaky.

Soutien à la lutte du peuple Kanak

EN NOUVELLE-CALÉDONIE, COMME AILLEURS

**IL DOIT FINIR
LE TEMPS DES
COLONIES !**



solidaritekanaky.fr



USINES - TRIBUS, MEME COMBAT

UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS KANAK ET DES EXPLOITES

« *La confédération de l'avenir* »

BP 4372 Nouméa - Tél : 27.72.10 Fax : 27.76.87

Email ustke@lagoon.nc - Site web www.ustke.org

Nouméa, le 26 avril 2021

- 1^{ER} MAI 2021 - 40 ANS DE LUTTE, POUR QUE KANAKY VIVE !!!

- Le système qui colonise est le même que celui qui exploite les travailleurs -

Le 1^{er} MAI Fête des TRAVAILLEURS, est un jour de **commémoration** à l'égard des travailleurs qui ont versé leur sang et perdu la vie pour obtenir des droits. C'est une journée de revendications et de solidarité internationale, en mémoire du massacre de syndicalistes du HAYMARKET SQUARE aux Etats Unis. Ces droits acquis par la suite dans la plupart des Pays européens mais souvent piétinés par le système capitalisme, quid des colonies.

En KANAKY, l'USTKE est la seule organisation syndicale, depuis sa création il y a 40 ans, à faire la marche du 1^{er} mai, en mémoire de tous ces hommes et ces femmes qui par leurs sacrifices ont façonné les conditions de travail de grand nombre de travailleurs dans le Monde.

Mais le colonialisme et l'exploitation sont les armes du capitalisme. La lutte est vainue pour un peuple enfermé dans la colonie dont la pratique du droit est dans l'intérêt de la mère patrie. Elle ne peut pas non plus être garantie de succès lorsque la gouvernance du Pays reste sourde à l'appel des populations en souffrance.

40 ans déjà, de débats, d'actions, de revendication, de piquets... respect à nos anciens qui nous ont quitté... Et les injustices sociales s'accroissent. Nous sommes bientôt à la fin de l'ADN, et des lourdes incertitudes demeurent !!

Nous avons gagné des batailles, subi des échecs, essuyé des compromis, mais jamais nous n'avons clos un conflit sans signature d'un protocole d'accord dans l'intérêt des travailleurs.

Nous restons dans nos revendications quotidiennes sur des thématiques chères à l'USTKE et au monde ouvrier telles que :

- le Rééquilibrage KANAK dans l'emploi et dans les postes à responsabilités,
- la Priorisation de l'accès de tous les enfants du PAYS à l'emploi (EMPLOI LOCAL),
- le Pouvoir d'Achat, alignement du SMAG au SMIG,
- une Retraite, méritante, solidaire et à 60 ans,
- l'accès à la propriété pour un logement digne et décent,
- une qualité de soins et un suivi médical accessible à TOUS ...etc...

Nous restons fidèles à nos valeurs, de solidarité, de respect de nos engagements et de notre environnement, encrés dans nos traditions...

Pour cette année 2021, après la grande mobilisation pour l'USUP, la crise COVID, puis la crise politique et leurs lots de questionnements, nous appelons les travailleurs et les chômeurs du Pays, épis de justice, de liberté et de solidarité à sortir nos couleurs et à venir participer à la marche du 1^{er} mai 2021.

DÉCONFINONS CE 1^{ER} MAI 2021 ! Venez nombreux commémorer la Fête des Travailleurs.

RDV le samedi 1^{er} mai 2021 devant le siège de l'USTKE - VDT à 08 H 00

- début de la marche à 09 H 00 -

Stands de restauration et buvette sur place

Animation musicale assurée par les groupes locaux

Le Bureau confédéral

Discours politique de monsieur Daniel GOA

Président de l'Union Calédonienne

Paris - Hotel Matignon

26 Mai 2021

Monsieur le 1er ministre de la république française

Monsieur le ministre des Outre mers

Mes chers collèges calédoniens.

Mesdames et messieurs

A l'initiative de l'Etat, nous sommes à Paris avec notre puissance administrante et les forces politiques vives pour discuter de l'avenir institutionnel de la Nouvelle Calédonie.

Je m'adresserai particulièrement à vous monsieur le Premier Ministre, représentant de l'Etat Français, pour vous dire le ressenti d'un peuple en quête de sa dignité et de sa liberté.

L'histoire toute récente de notre pays se conjugue avec ce processus de décolonisation qui a cours actuellement. Je ne referai pas le détail des faits historiques, mais je rappellerai que le peuple KANAK est sorti de l'indigénat tout comme certaines communautés arrivées en tant que travailleurs sous contrat, qu'en 1946. Pourtant les hommes de notre pays ainsi que sa jeunesse ont payé un très lourd tribut lors de ces deux guerres et notamment les Kanak qui n'étaient que des sujets de la République.

En 1957 furent signés les décrets d'application de la loi cadre. Le mouvement de décolonisation en cours à la fin des années 50, concernait la Nouvelle Calédonie qui avait opté pour un statut d'autonomie interne plutôt que d'aller sur les voies d'une indépendance.

En 1963, par les lois Jaquinot, la France retira unilatéralement cette autonomie pour les raisons que nous connaissons tous, elle allait s'installer à MURUROA pour procéder à ses expérimentations nucléaires et le nickel devenait un métal stratégique.

En 1975 le peuple Kanak décida de revendiquer son indépendance et à partir de cette époque commencera le long cheminement vers notre décolonisation.

Tout d'abord en 1975, le festival MELANESIA 2000 est organisé à Nouméa, il est là pour rappeler qu'un peuple premier existe en Nouvelle Calédonie malgré sa négation. Il a bien un pays, une culture vivace bien que l'on ait essayé de l'éteindre et des traditions séculaires qui sont bien présentes dans sa mémoire collective. L'Etat en est le principal contributeur pour que s'affiche et s'affirme cette identité d'abord niée et ensuite retrouvée.

En 1979, le Front indépendantiste est créé d'abord pour regrouper tous les indépendantistes et il se transformera en FLNKS en 1984, pour s'inscrire en tant que mouvement de libération nationale afin de porter au niveau international la lutte du peuple Kanak pour devenir l'interlocuteur devant le comité de décolonisation, statut auquel le FLNKS aspire.

En 1979, Olivier STIRN lance la réforme foncière pour le rééquilibrage des terres entre le peuple premier et les populations arrivées avec la colonisation.

En 1983, le troisième acte politique majeur, est celui de la table ronde de Nainville les Roches, à l'initiative du ministre des Outre-mers, monsieur LEMOINE. Cette réunion de toutes les forces politiques en présence va asseoir des populations arrivées contre leur gré et de leur donner au sens du processus de décolonisation, le statut de populations concernées. L'Etat était à l'initiative, même si nos adversaires politiques du moment n'ont pas compris tout le sens de cet acte symbolique fort.

Une terre, un peuple premier, une culture, des traditions, et un peuple arrivé reconnu, le pays est prêt pour faire nation et aller vers son émancipation. Le drapeau fut aussi levé en 1984 pour symboliser la volonté de devenir un peuple retrouvé et construire un nouveau pays.

En 1986, le 2 décembre, la résolution 41/41 A réinscrit la Nouvelle Calédonie comme territoire non autonome. Le FLNKS, mouvement de libération nationale, dépose son projet de constitution et son drapeau à l'ONU le 24 octobre 1987.

En 1988 alors que tout semble bloqué, Michel ROCARD prend l'initiative de construire un accord institutionnel de rééquilibrage économique, politique et social suite à une mission de dialogue. L'Etat intervient avec de lourds transferts de rééquilibrage pendant ces dix années.

En 1998 à l'initiative de Lionel JOSPIN, l'accord de Nouméa consacre les transferts irréversibles de la souveraineté afin que le pays s'émancipe pleinement. Au terme de cet accord, 3 référendums concluent cette période pour que les calédoniens choisissent de plein gré l'accession à leur pleine et entière souveraineté.

En 2018 et en 2020, après deux consultations, le peuple premier a plébiscité de manière écrasante le « Oui ». Ce même « Oui » a dépassé largement le périmètre du peuple kanak, et les communautés arrivées ont fortement marqué leur appropriation à cette terre de destin.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Premier ministre que toutes les évolutions majeures dans ce processus de décolonisation, furent accompagnées d'un acte positif de l'Etat Français, même si parfois, certaines décisions furent impopulaires et toujours incomprises comme la réforme foncière.

L'accord de Nouméa arrive à terme et si la situation semble bloquée, c'est aussi la conséquence des choix faits dans l'accord. Désormais c'est encore l'Etat qui devra faire bouger les lignes pour évoluer positivement vers la consécration d'une émancipation car il n'y a plus d'autres solutions.

Cette émancipation, nous la voyons par étape avec une période de transition. Il est aussi très clair que dans l'esprit indépendantiste, la souveraineté ne se conjuguera pas avec une rupture avec qui que ce soit.

Notre devise « Deux Couleurs, un seul peuple » prendra tout son sens. Déjà en 1983, nous l'avons déjà démontré, mais lors de la prochaine étape institutionnelle, elle doit rester le fondement de notre volonté de constituer notre nation.

Notre citoyenneté est le pivot politique majeur de l'Accord, elle consacre le périmètre du peuple calédonien et entérine notre destin commun qui regroupe toutes les communautés appelées à vivre ensemble avec le peuple KANAK et nos valeurs communes.

Monsieur le Premier Ministre c'est de notre souveraineté que nous sommes venus discuter. Vous avez posé les bases de discussions avec ces questions du oui et du non. Nous le réclamons depuis de nombreuses années et avons formulé auprès de tous vos prédécesseurs cette volonté d'éclaircir notre futur politique.

Aujourd'hui c'est fait, et il nous faut discuter des contours d'une future coopération qui soit profitable aux deux parties et qui nous liera pour des générations à venir.

L'Accord de Nouméa a consacré des avancées irréversibles que nous considérons comme définitivement acquises et surtout gages de stabilité politique future :

1. La citoyenneté, c'est-à-dire le périmètre du peuple calédonien et du destin commun dans un pays commun.
2. L'irréversibilité de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire un territoire indivisible, un corps électoral, un mode de scrutin, des institutions (Congrès, Sénat coutumier, provinces, gouvernement collégial, CESE), les transferts de compétences, le statut coutumier. La loi organique et l'Accord de Nouméa formeraient de fait, la Constitution transitoire de la Nouvelle-Calédonie au lendemain du OUI.
3. Le statut de pays en voie de décolonisation est irréversible. On ne sort pas unilatéralement de la décolonisation, mais par le consentement de l'Assemblée générale de l'ONU qui juge du respect des principes du droit international. Il ne s'agit pas d'une question exclusivement française.
4. Dans un cadre futur, la mission de la France jusqu'à notre complète émancipation, sera celle d'une puissance administrante mais que nous souhaitons également accompagnante et non pas équidistante.

Notre futur se conjuguera dans une pleine et entière souveraineté, parce qu'aujourd'hui ce qui nous divise c'est la FRANCE. D'un côté le pays profond vous demande de le libérer et de l'émanciper car c'est dans l'ordre irréversible de l'évolution des choses, de l'autre côté un pays fait de strates de populations arrivées dans les 50 dernières années, jouissant de priviléges, ils souhaitent que vous restiez pour les maintenir.

Notre vision de la pleine souveraineté consiste de disposer d'une Constitution, d'une nationalité, de frontières et de la liberté de choisir ses interdépendances.

La pleine souveraineté signifie de disposer d'une nationalité, et suivant accord, d'un lien personnel avec l'ancienne puissance administrante par une double nationalité où toutes les personnes arrivées à la date d'accession à la souveraineté, trouveraient leur place.

La forme de dévolution de la pleine souveraineté la plus sécurisante serait, que lors de la reconnaissance du nouvel État indépendant, l'État français transfère à la Nouvelle-Calédonie sa souveraineté fondée sur la loi organique dès la fin de la présente mandature en 2024, qui deviendrait sans ambiguïté la Constitution provisoire du nouveau pays indépendant. La loi organique cesserait d'être modifiable par l'État. Une adaptation possible des institutions reviendrait à la Nouvelle-Calédonie à la majorité des 3/5ème du Congrès. Le nouveau pays récupérerait de fait l'ensemble des compétences politiques.

Dans ce cadre, l'élaboration d'une Constitution du nouvel Etat de Kanaky-Nouvelle Calédonie se fera de manière consensuelle et concertée en associant toutes les composantes du peuple Calédonien. Elle sera soumise à référendum des Calédoniens au plus tard au terme de la mandature 2024-2029. Durant cette période Kanaky-Nouvelle Calédonie signera des accords d'interdépendance pour garantir le transfert de toutes les compétences et des moyens. La France pourra, si elle le souhaite, en devenir le chef de file. C'est ce que nous avons affirmé et validé.

Le pays devenu souverain et la France, au nom d'une histoire partagée, pourraient conclure des interdépendances, les engageant réciproquement avec un droit de retrait et de révocation.

Cette convention d'interdépendance aurait force obligatoire dans les deux Etats. Elle permettrait le maintien d'un lien de rattachement de la Nouvelle-Calédonie avec la France. La France pourrait faire mention de la convention d'interdépendance au titre XIV de la Constitution, qui dispose : « La République peut conclure des accords avec des États qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations » (article 88 de la Constitution).

Elle aurait pour but de préparer lors d'une période transitoire le transfert total de la pleine et entière souveraineté.

Pour ceux qui doutent de nous, notre passé politique plaide en notre faveur. Certes même si nous connaissons des difficultés actuellement, chaque fois que

nous avons assumé le pouvoir par le passé, nous avons laissé des avancées fondamentales qui profitent encore aujourd’hui à tous les calédoniens.

Notre gage donné à cet engagement dans cette future souveraineté c'est aussi celui de notre histoire politique vieille de 66 ans, mais aussi celle d'un combat commencé bien plus tôt avec nos églises, nos coutumiers et les fils de colons. Nos combattants revenus de la guerre revendiquèrent aussi leurs droits à l'égalité citoyenne car ils n'étaient pas considérés par la nation. C'est ce qui nous donne toute notre légitimité pourachever, ce dont pourquoi nous nous battons.

Monsieur le Premier ministre, c'est l'histoire qui frappe à la porte de la France, le moment est arrivé pour la Nouvelle Calédonie, mais aussi pour la France de sortir de cette période coloniale. Nous devons grandir et amener ce pays à son émancipation et la France doit sortir grandie avec les honneurs. Nous savons ce que nous avons à faire et vous savez ce que vous avez à faire pour que nos liens déjà très forts, se scellent définitivement dans un destin commun souverain.

Il reste un long chemin à parcourir et à explorer. Nous devons construire ensemble et avec et avec toutes les forces vives. Toutes ces questions que vous avez soulevées, sont à discuter dans le « grand consensus » calédonien car c'est avec tout le monde que nous bâtirons. Cela mérite du temps et une échéance référendaire fin 2022.

L'Union Calédonienne vous apporte humblement sa contribution et je vous remets un fonds documentaire

Je vous remercie

Daniel GOA

Procuration à télécharger [ici](#)

Réinitialiser



cerfa
15902*02

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
VOTE PAR PROCURATION

**FORMULAIRE VALABLE UNIQUEMENT POUR LA CONSULTATION SUR
L'ACCESSION DE LA NOUVELLE CALEDONIE A LA PLEINE SOUVERAINETE**
(Article 4 de la loi organique n°2018-280 du 19 avril 2018 relative à l'organisation de la consultation sur
l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie)

Demandeur

Nom de naissance : _____

Prénom (s) : _____

Adresse : _____

Numéro et libellé de la voie

Etage, escalier, appartement - immeuble, bâtiment *Lieu-dit, boîte postale, tribu*

Code postal _____ *Commune* _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ à : _____

Inscrit(e) sur la liste électorale spéciale pour la consultation de la commune de : _____

Donne procuration pour voter à ma place à la personne ci-après désignée, exerçant son suffrage dans la même commune que moi sur la liste spéciale pour la consultation :

Nom de naissance :		
Prénom (s) :		
Adresse :	<i>Numéro et libellé de la voie</i> <i>Etage, escalier, appartement - immeuble, bâtiment</i> <i>Lieu-dit, boîte postale, tribu</i>	
<i>Code postal</i>	—	<i>Commune</i>
Né(e) le : _____ / _____ / _____		
<u>Attention :</u> <i>La présente procuration est valable uniquement pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.</i>		

Résilie la procuration que j'ai établie antérieurement pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté

Attention : La présente résiliation ne vaut que pour la procuration établie pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Les procurations que vous auriez établies pour les autres scrutins demeurent valables.

Fait à :

Devant :

(Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration)

Le mandant
(signature du demandeur)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE VOTE PAR PROCURATION
POUR LA CONSULTATION SUR L'ACCESSION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
A LA PLEINE SOUVERAINETE**

Nom de naissance : _____

Prénom (s) : _____

Dans l'incapacité d'être présent dans ma commune d'inscription le jour de la consultation ou de participer au scrutin en dépit de ma présence dans celle-ci, il m'est impossible de satisfaire à mes obligations électorales (*ne cocher qu'une seule case*) :

- en raison d'obligations professionnelles : je produis toutes justifications de nature à emporter la conviction de l'autorité habilitée à établir la procuration
- en raison d'obligations de formation : je produis une attestation fournie par l'organisme de formation, signée et datée
- en raison d'un handicap : je produis tout document officiel justifiant une situation de handicap
- pour raison de santé : je produis un certificat médical, signé et daté
- en raison d'une absence de Nouvelle-Calédonie : je produis toutes justifications de nature à emporter la conviction de l'autorité habilitée à établir la procuration, et notamment l'une des pièces suivantes : autorisation d'absence établie par l'employeur au titre des congés annuels, titres de transport, contrat de location, réservation d'hébergement, facture d'achat d'un voyage
- en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme : je produis une attestation signée et datée de la personne assistée, ainsi qu'un certificat médical ou tout document officiel justifiant de la situation handicapant la personne assistée. Lorsque la personne assistée se trouve dans l'impossibilité de signer l'attestation, la signature peut être apposée par une personne de son choix qui fait suivre sa signature de la mention suivante : l'électeur ne peut signer lui-même.

Les personnes placées en détention provisoire ou les détenus purgeant une peine n'entraînant pas d'incapacité électorale n'ont pas à remplir ce volet mais doivent fournir un extrait du registre d'écrou¹.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Le mandant
(signature du demandeur)

¹ Article R. 73 du code électoral.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RECEPISSE A REMETTRE AU MANDANT (*Demandeur*)

Nom de naissance : _____
Prénom (s) : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Lieu de naissance : _____
Inscrit(e) sur la liste électorale spéciale pour la consultation de la commune de : _____

A donné procuration pour voter à sa place à la personne ci-après désignée :

Nom de naissance : _____
Prénom (s) : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____

A résilié la procuration établie antérieurement pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté

Fait à : _____
Le : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Devant : _____

(Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration)



Le site du collectif solidaritekanaky.fr/



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

----- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -----

Mouvement des Jeunes Kanak en France, Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), Union syndicale Solidaires, Confédération Nationale du Travail, Sindicatu di i Travagliadori Corsi, Ensemble !, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti des Indigènes de la République, Parti Communiste des Ouvriers de France, Union Communiste Libertaire, Ni guerre ni Etat de guerre, Association Survie, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s.